

L'obligataire, quelques aspects pratiques

► Par FRANCOIS ALMALEH

Comme toute opération de financement, la qualité du risque crédit, la durée et le taux sont étroitement liés. Les émissions obligataires d'entreprises peuvent recouvrir un champ assez large, de l'obligation simple aux titres plus ou moins complexes ("hybrides"). Parmi ceux-là, le plus courant est l'obligation convertible (en actions) dont les taux servis ("coupon") aux souscripteurs sont en général entre 6% et 8% annuels, auxquels il faut ajouter une prime de non-conversion capitalisée de 6% l'an en moyenne. Ces taux ne sont bien sûr qu'une illustration à titre informatif (un fonds d'investissement donnait récemment sur ses 12 lignes de participation ces niveaux de taux). Idéalement, une entreprise émettra des obligations sur cinq à sept ans, à l'instar des financements bancaires. Sur la période, elle paiera ses intérêts et le capital à l'échéance.

A partir de 100 000 €. Qui peut lever de la dette obligataire ? Globalement, toute entreprise répondant à des critères économiques et financiers basés sur sa capacité de développement et de remboursement.

Les acteurs nationaux, régionaux bancaires ou para-bancaires maîtrisent ces sujets et interviennent à partir de 100 000 € (en général couplé à des opérations en capital) et la limite haute, sans qu'il n'y ait de règles préétablies, serait à un tiers des financements moyen terme (dans la limite globale du ratio endettement/fonds propres inférieur à 1). Le montant sera d'au moins 5 M€ pour des sociétés voulant avoir accès à un marché réglementé (IBO, Initial Bond Offering) tel Alternext.

La bourse peut, dans certains cas, garantir des émissions obligataires. Isodev propose des prêts participatifs, proches, dans le principe, des taux obligataires. En synthèse, les taux bancaires

L'auteur

Francois Almaleh dirige Finadoc Actionnal, à Marcq-en-Barœul (www.finadoc-actionnal.com).



de refinancement se situent dans une fourchette moyenne entre 4 et 5% ; ceux des financements obligataires, entre 12 et 14% sans que le capital n'en soit modifié ; et 15 à 18% pour l'investissement en capital.

Toutes ces formes de financement peuvent (et devraient) naturellement se combiner entre elles.

L'accès au marché obligataire nécessite la coordination d'un expert-comptable avisé et d'un PSI (prestataire en service d'investissement, agréé AMF), puisqu'il s'agit d'une forme de désintermédiation du financement bancaire classique. ■

Les événements

- Jeudi 27 novembre 2014 : "Le secret des entreprises centenaires", par le Club des entreprises centenaires.
 - Jeudi 4 décembre 2014 : projet de loi de finances 2015.
- Plus de renseignements sur : www.lilleplacetertiaire.com

Lille Place tertiaire et son club Lille Place financière

Secteur caractéristique des grandes métropoles, le tertiaire supérieur, appelé aussi le tertiaire à forte valeur ajoutée, englobe l'ensemble des prestations intellectuelles à destination des entreprises : finance, juridique, conseil, marketing et communication, relations humaines, numérique, sièges sociaux... L'association Lille Place tertiaire a pour vocation de faire de Lille et sa région une place forte du tertiaire supérieur en Europe, d'accompagner le développement des entreprises du tertiaire supérieur et de favoriser le recours à leurs services.

Lille Place financière est un club de Lille Place tertiaire qui regroupe les acteurs du monde de la finance désireux de promouvoir les atouts d'un territoire fort d'un réseau de banques, d'assurances et de sociétés financières, puissant et diversifié.

Palais de la Bourse, place du Théâtre, BP 359, 59020 Lille Cedex - www.lilleplacetertiaire.com - lilleplacetertiaire@grand-lille.cci.fr